Envoyé en préfecture le 25/03/2022

DELIBERATION DU CONSEI Affiché le 25/03/202 Affiché le 25/03/22 DE LA COMMUNE D'EUZE (300-213001092-20220318-DE2022020-DE SEANCE DU Vendredi 18 mars 2022

N° DE LA DELIBERATION : 2022020

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : Mr Sébastien Bourguet (procuration à Mme Caroline Recht), Mr Laine Jean-Michel (procuration à Mr Sauvayre Jean-Luc), Mr Eric Lafont (procuration à Mme Stéphanie Croxo)

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11 Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 04/03/2022 Date d'affichage : 04/03/2022

<u>Objet de la délibération</u> : Validation de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le projet d'aménagement des RD7 et 191 dans la traversée d'agglomération d'Euzet dans le cadre du contrat territorial

Le Conseil Municipal d'Euzet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire dans le cadre du contrat territorial de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune et le Département du Gard pour l'aménagement des RD 7 et 191 dans la traversée d'agglomération d'Euzet.

Après lecture de la convention le Conseil Municipal de la commune approuve à l'unanimité de ses membres celle-ci et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Une copie de la convention d'occupation temporaire du domaine public figure en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,



Envoyé en préfecture le 25/03/2022 Reçu en préfecture le 25/03/2022 Affiché le 25/03/22 ID : 030-213001092-20220318-DE2022020-DE

Le Maire,	Mr Sébastien BOURGUET	
Cyril OZIL	Conseiller Municipal	
La Première Adjointe,	Mme Caroline RECHT	
Stéphanie CROXO	Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint,	Mr Eric LAFONT	
Mr Jean-Luc SAUVAYRE	Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE	Mr Sylvain OZIL	
Conseiller Municipal	Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT	Mr Charles CROXO	
Conseillère Municipale	Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON		
Conseillère Municipale		

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr